

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PARC NATIONAL DU MONT- ORFORD :

Entre conciliation des usages et préservation des milieux naturels

Mémoire

pour le projet de modification de la limite du Parc national du Mont-Orford

Présenté dans le cadre des consultations

du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

(BAPE)

Par
Sophie Boulé et
Andréanne Savoie

Étudiantes de troisième année au baccalauréat en études de l'environnement à
L'Université de Sherbrooke

30 mars 2023

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. MISE EN CONTEXTE.....	1
Initiateur du projet.....	1
Gestion actuelle du parc.....	2
Description du projet d'agrandissement.....	2
2. CONTEXTE D'ANALYSE.....	3
Éléments à considérer.....	3
3. APPUI AU PROJET.....	4
4. ANALYSES DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS.....	5
Enjeux de la qualité de l'eau.....	6
Recommandations pour assurer un contrôle de la qualité de l'eau.....	6
Impacts et enjeux de l'augmentation de l'achalandage.....	7
Recommandation vis-à-vis l'achalandage.....	7
Enjeux de l'aménagement de nouvelles infrastructures.....	8
Recommandation pour les nouveaux aménagements.....	8
CONCLUSION.....	9
RÉFÉRENCES.....	10

INTRODUCTION

L'une des quatre grandes valeurs phare de l'Université de Sherbrooke (UdeS) est l'**engagement**, qui se traduit par l'**action individuelle et collective** pour répondre aux **enjeux actuels et futurs**. Le **développement durable** est également au cœur de l'UdeS, cheffe de file en la matière (Université de Sherbrooke, s. d.).

Le Centre universitaire de formation en environnement et développement durable (CUFE) est un leader québécois en matière de formation en environnement. L'un de ses programmes, le baccalauréat en études de l'environnement, « vise à former des personnes professionnelles aptes à porter un **regard systémique** sur les **enjeux environnementaux**, à gérer des projets en environnement et à **collaborer** à l'établissement et à la mise en œuvre d'**actions concrètes** nécessaires à la **transition socio-écologique** » (CUFE, s. d.).

En vertu des valeurs de l'UdeS et du CUFE, ainsi que dans le cadre de nos études universitaires, nous, Sophie Boulé et Andréanne Savoie, nous engageons à soumettre notre prise de position éclairée au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre du projet de modification de la limite du Parc national du Mont-Orford (PNMO).

1. MISE EN CONTEXTE

Le 19 décembre 2022, le ministre de l'Environnement Benoît Charrette confie au BAPE le mandat de tenir une audience publique sur la modification de la limite du PNMO et de faire rapport de ses constatations et analyses. Le mandat du BAPE a débuté le 13 février 2023 et le rapport du BAPE sur le projet doit être transmis au plus tard le 30 juin 2023.

En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le BAPE est un organisme public et impartial qui enquête et analyse les dossiers qui lui sont soumis. Celui-ci doit alors instaurer une commission d'enquête pour éclairer la prise de décision environnementale par des constats et des avis et recueillir les opinions et les avis du public. Le BAPE se doit d'analyser les projets selon une perspective de développement durable, soit faire part des enjeux environnementaux, sociaux et économiques du projet.

Initiateur du projet

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) entreprend les démarches de consultation nécessaires afin de concrétiser son projet de modification de la limite du PNMO, qui consiste en son agrandissement. Le rôle du MELCCFP est de planifier et de développer le réseau des parcs nationaux québécois et d'en gérer l'exploitation. Ce ministère est responsable de créer de nouveaux parcs nationaux et de modifier des limites de parcs nationaux existants.

Le MELCCFP est propriétaire des terrains des parcs nationaux. La *Loi sur les parcs* définit les pouvoirs du ministre, le *Règlement sur les parcs* pour encadrer les usages, les activités, la tarification, etc., la Politique sur les parcs nationaux du Québec et le plan directeur de chaque parc national.

L'objectif prioritaire des parcs nationaux est d'assurer la conservation et la protection permanente du patrimoine biologique ainsi que leur mise en valeur à des fins éducatives et récréatives. La mission des parcs nationaux du Québec est :

« d'assurer la conservation de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, afin que ceux-ci puissent profiter aux générations actuelles et futures, à des fins d'éducation et de récréation extensive. » (MELCCFP, 2022)

Gestion actuelle du parc

L'exploitant du PNMO est la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Son rôle est de conserver le territoire, d'en faire la gestion et de développer l'offre d'activités du parc ainsi que d'assurer la surveillance, la sécurité et le maintien des infrastructures et des actifs. Trois propriétaires de baux de location sont présents sur le PNMO : la Corporation Ski & Golf Mont-Orford, Jouvence et Orford Musique.

Description du projet d'agrandissement

Le MELCCFP est déjà propriétaire d'une grande partie de la zone à agrandir. Un État des connaissances du PNMO a été réalisé par le MELCCFP, offrant une analyse physique, biologique et culturelle du territoire en plus d'un portrait de son utilisation (Gouvernement du Québec, 2022a). Plus de 80 rencontres de consultation sur le projet d'agrandissement ont été menées avec les principaux acteurs concernés. Le projet de modification de la limite du PNMO (Gouvernement du Québec, 2022b) concerne principalement les éléments suivants :

- L'historique du parc national;
- La description des nouvelles limites proposées;
- Le zonage proposé;
- Le concept d'aménagement proposé;
- Les orientations de gestion.

Nous désirons souligner les efforts du gouvernement, qui, grâce au projet de modification de la limite du PNMO, s'engage activement à respecter les trois orientations de la Politique sur les parcs nationaux du Québec :

1. Poursuivre le développement du réseau des parcs nationaux du Québec;
2. Assurer la conservation des patrimoines naturel, culturel et paysager;
3. Contribuer à la qualité de vie des citoyens et des collectivités.

2. CONTEXTE D'ANALYSE

Dans un premier temps, ce mémoire a pour but de mentionner les éléments du projet importants à considérer, essentiellement au plan environnemental du projet, bien que des considérations sociales et économiques seront abordées. Dans un deuxième temps, nous soulèverons les principaux enjeux associés au projet et des recommandations seront proposées pour limiter les impacts environnementaux.

Éléments à considérer

Il importe tout d'abord de considérer la définition du **développement durable** dont s'est doté le gouvernement du Québec pour analyser le projet d'agrandissement du parc du Mont-Orford et formuler nos recommandations :

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Les enjeux entourant le projet d'agrandissement seront donc analysés sous cet angle et en considérant les trois sphères du développement durable (environnemental, social et économique).

Il est essentiel de considérer l'**adaptation aux changements climatiques** dans l'analyse du projet, notamment en regard des populations sensibles et vulnérables et des aléas climatiques. Ce projet présente notamment la construction d'infrastructures grises (ex.: stationnements). Ces aménagements doivent être adaptés aux scénarios climatiques possibles.

La **conciliation des usages** est un autre élément central à considérer, car elle peut être génératrice de tensions entre les différents acteurs concernés (ex.: usagers du parc, résidents, riverains, communautés autochtones, municipalités, etc.) et entrer en contradiction avec les objectifs de conservation, d'éducation, et d'accès à la nature du PNMO.

Enfin, un autre élément à considérer est l'utilisation de **données scientifiques probantes, fiables et récentes** (ex.: études d'impact, articles scientifiques crédibles, caractérisations de milieux naturels, etc.) pour appuyer et justifier les choix et décisions qui ont été prises dans le cadre du projet d'agrandissement.

3. APPUI AU PROJET

De prime à bord, nous appuyons le projet d'agrandissement du PNMO principalement pour les raisons suivantes :

Maintien de la biodiversité

- Le projet permet la consolidation du noyau d'aires protégées qu'est le PNMO;
- Il assure le maintien des rôles et des fonctions des écosystèmes du parc, qui sont influencés par la superficie, la forme et la position dans le réseau d'espaces naturels du milieu naturel (Joly et al., 2008);
- Le projet améliore la connectivité entre les milieux naturels, ce qui contribue au maintien de la biodiversité dans le parc (Joly et al., 2008).

Adaptation aux changements climatiques

- À l'échelle régionale, les biens et services écosystémiques des milieux naturels du parc seront préservés pour aider les communautés à être plus résilientes face aux changements climatiques;
- Ce projet est une opportunité pour améliorer la résilience des écosystèmes aux changements climatiques, en améliorant leur connectivité, leur superficie et leur préservation.

Cohérence gouvernementale

- Le projet est cohérent avec les orientations de la Politique des parcs nationaux du Québec;
- Le projet est aussi cohérent avec la mission des parcs nationaux du Québec afin d'assurer la conservation de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel;
- Le projet permet de respecter les lois provinciales et fédérales sur la protection et la préservation de l'environnement, soit la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ainsi que la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

Diversifications des activités et accès à la nature

- L'offre d'activités en nature sera plus diversifiée, ce qui permettra de mieux répondre aux besoins des usagers du parc;
- Le projet vise une amélioration de l'accès au parc aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite.

Retombées sociales

- Il a été montré que le temps passé en nature peut augmenter la qualité de vie et la santé des personnes qui fréquentent ces environnements naturels (Russell et al., 2013);
- Selon le document d'information concernant le projet de modification de la limite du parc, il y aurait une trentaine d'emplois permanents créés à l'intérieur du parc ainsi qu'un potentiel de création d'emplois pour l'industrie du tourisme de la région;
- L'agrandissement du parc entraînerait une augmentation des visiteurs estimée à 100 000 personnes par année;
- Les travaux liés à l'agrandissement nécessiteront environ 820 emplois selon le document d'information du projet (gouvernement du Québec, 2022);
- Un des objectifs qui s'inscrit dans l'élargissement du PNMO est de faire connaître le parc comme lieu d'éducation, de rapprochement avec la nature et de promotion d'un mode de vie actif (Gouvernement du Québec, 2022);
- Les citoyens qui habitent près des nouvelles limites du parc auront un accès plus facile à celui-ci.

Retombées économiques

- L'agrandissement du parc causerait une augmentation de l'achalandage dans la région et par conséquent, cela engendrerait environ 8,5 M\$ additionnels dépensés hors du parc pour la nourriture, l'hébergement et l'essence, en plus de 7,2 M\$ de retombées économiques indirectes;
- Les retombées ponctuelles générées par les emplois pour les démarches d'agrandissement seraient estimées à 85,2M\$ en PIB au Québec.

4. ANALYSES DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

Plusieurs enjeux sont soulevés par le projet d'agrandissement du PNMO, soit la qualité de l'eau, notamment pour les lacs La Rouche et Montjoie, la préservation des fonctions écosystémiques des milieux naturels dans

le cadre de l'utilisation récréotouristique du parc et la construction d'infrastructures grises et vertes. Les recommandations ci-dessous proposent des pistes de solutions à ces enjeux.

Enjeux de la qualité de l'eau

Un premier enjeu concerne le **lac La Rouche**, dont le propriétaire actuel est Bombardier. Cette entreprise refuse de vendre le lac au MELCCFP afin que ce dernier soit inclus dans le parc, car elle affirme que le lac est utilisé à des fins de tests de leur équipement nautique. Ce lac est pourtant enclavé par les zones d'agrandissement du PNMO, ce qui signifie que des tests nautiques de nature industrielle seraient réalisés en plein cœur d'un parc national. De plus, si Bombardier conserve son accès au lac, l'entreprise devra nécessairement posséder une route d'accès accéder au site. Cette situation est sans précédent dans l'histoire des parcs nationaux au Québec.

La continuité de tests nautiques industriels sur ce lac enclavé par le parc national est **incompatible** avec les objectifs visés par l'agrandissement du parc, soit d'« assurer la conservation et la protection permanente du patrimoine biologique ainsi que leur mise en valeur à des fins éducatives et récréatives ».

En ce qui a trait au lac Montjoie, il constitue un écosystème exceptionnel en raison de son approvisionnement par les eaux souterraines. En raison de cet approvisionnement par les eaux souterraines, le lac ne se renouvelle qu'une fois aux deux ans. Un renouvellement si lent signifie que le temps de résidence de quelconque contaminant qui pourrait se trouver dans le lac serait très long et prendrait alors beaucoup de temps à s'évacuer. De plus, si certains contaminants ou espèces exotiques envahissantes sont acheminés au lac, ce dernier pourrait subir une eutrophisation rapide. Le lac n'aurait donc aucun moyen de se rétablir rapidement et l'écosystème exceptionnel que ce lac représente serait compromis. De plus, des inquiétudes et des tensions sont à prévoir entre les propriétaires riverains du lac Montjoie, qui ont longtemps profité d'un accès privilégié au lac, et les nouveaux usagers.

Recommandations pour assurer un contrôle de la qualité de l'eau

Pour le moment, aucune entente avec Bombardier n'est prévue pour concilier l'agrandissement des limites du PNMO et l'utilisation du lac La Rouche à des fins industrielles par Bombardier. Nous recommandons l'intégration du lac La Rouche au PNMO. Advenant le cas que cela soit impossible, nous recommandons que les acteurs concernés (l'entreprise Bombardier, le MELCCFP et la Sépaq) assurent un suivi des impacts des tests nautiques sur la faune, la flore et la qualité de l'eau du lac afin que les tests nautiques n'entrent pas en conflit avec les objectifs du PNMO.

Concernant le lac Montjoie, nous recommandons de mettre sur pied une **table de concertation** entre l'Association pour la Protection du lac Montjoie et la Sépaq afin de décider des mesures préventives à mettre en place pour assurer la pérennité de la qualité de l'eau exceptionnelle du lac. De plus, puisqu'il est déjà

planifié d'autoriser l'utilisation du lac à des fins récréatives pour certaines embarcations, nous recommandons l'installation d'une **station de lavage** lors de la saison estivale qui serait gérée par un(e) employé(e) de la Sépaq. Cette mesure aurait pour but de sensibiliser et d'éduquer les usagers du lac à effectuer un nettoyage adéquat de leurs équipements nautiques avant et après les activités récréatives. En ayant un employé formé pour effectuer le lavage, cela assurerait l'efficacité, la qualité et la constance du nettoyage des embarcations utilisées sur le lac Montjoie, tout en prévenant l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. **Un registre** du nombre et du type d'équipements nettoyés devrait également être tenu, tout comme le nombre de visiteurs, lors de la saison estivale.

Impacts et enjeux de l'augmentation de l'achalandage

L'agrandissement du PNMO et la diversification des activités récréotouristiques augmenteront grandement le nombre de visiteurs et l'achalandage dans le parc, et sur les routes permettant d'y accéder. Une augmentation de 100 000 visiteurs est prévue à la suite du projet d'agrandissement du parc, bien que cette donnée ne soit appuyée par aucune source ni étude connue et accessible. Par conséquent, cette augmentation du nombre de visiteurs doit être interprétée avec réserve, bien qu'elle indique tout de même un certain ordre de grandeur.

Certains enjeux de sécurité ont été soulevés lors des consultations publiques quant aux nouveaux chemins d'accès au parc. L'accès par le chemin des bucherons semble poser des enjeux de sécurité particuliers, puisque c'est un chemin de terre plutôt étroit pouvant difficilement faire passer deux véhicules en même temps à certains endroits, ce qui pose un risque de sécurité en raison de l'augmentation de l'achalandage prévu sur ce chemin d'accès.

L'augmentation de l'achalandage des sentiers pourrait nuire à la capacité de support des écosystèmes, avec des passages et du piétinement répétés par un nombre élevé de visiteurs, essentiellement lors de la période estivale. Le projet d'agrandissement des limites du PNMO inclut également la construction de nouvelles infrastructures (ex.: stationnements, pavillon de séjour, passerelle, tunnels) et de nouveaux sentiers pour des activités récréotouristiques ainsi que les sentiers d'accès au parc. Il doit impérativement y avoir une conciliation des usages entre les activités récréatives et les objectifs de préservation et de conservation du parc, car celui-ci demeure tout de même un lieu fréquenté par les usagers et donc certains impacts auront lieu vis-à-vis de la faune et de la flore (ex.: bruit, pollution lumineuse, pollution, déchets, etc.)

Recommandation vis-à-vis l'achalandage

Pour améliorer la sécurité sur le chemin des bucherons, nous recommandons de mettre sur pied une **table de concertation** avec les acteurs suivants : les résidents du chemin des bucherons, la Sépaq, la municipalité concernée et des experts dans le domaine, afin de trouver des solutions qui conviennent à tous pour répondre

aux enjeux de sécurité. Une consultation des partis impliqués favoriserait le développement de relations de confiance avec les résidents du chemin et la prévention des risques d'accidents et de dérangements du voisinage, tout en instaurant un **système efficace de gestion des signalements et des plaintes** pour le voisinage.

En ce qui a trait aux dommages possibles causés par les activités récréotouristiques, nous recommandons d'assurer **l'éducation et la sensibilisation des visiteurs** quant à leur utilisation du territoire pour diminuer leurs impacts sur les milieux naturels (Marion et Reid, 2007). Un exemple d'un tel programme éducationnel est Leave No Trace, qui est présent aux États-Unis et permet d'éduquer les gens sur les différentes façons dont ils peuvent endommager l'environnement et de les éduquer sur les comportements à adopter afin de minimiser ces dommages. Il pourrait s'agir d'une campagne de sensibilisation, d'ajouts de panneaux informatifs, de capsules vidéos à partager sur les réseaux sociaux et le site web de la Sépaq, etc. Nous recommandons également de procéder à une **caractérisation de la capacité de support des milieux naturels** où sont pratiquées les activités récréatives, pour attribuer les quotas de visiteurs selon la saison ou le moment de l'année sur une base scientifique et, à tout le moins, raisonnée.

Enjeux de l'aménagement de nouvelles infrastructures

Le développement de nouveaux secteurs du parc nécessitera de nouveaux aménagements, que ce soit la construction d'infrastructures (ex.: stationnements, chalets, pavillon de séjour) ou le déboisement pour la création de sentiers ou de sites de camping. Les nouveaux aménagements doivent respecter la mission de conservation de la Politique des parcs nationaux du Québec.

Recommandation pour les nouveaux aménagements

Pour assurer que les nouveaux aménagements aient des répercussions minimales sur le fonctionnement des écosystèmes, nous recommandons **la construction d'infrastructures vertes**, par exemple la construction de stationnements verts assurant une meilleure rétention de l'eau au lieu de stationnements traditionnels asphaltés et foncés absorbant la chaleur et générant des îlots de chaleur. Il pourrait également s'agir d'inclure un toit vert ou un mur vert aux chalets et au pavillon de séjour. De façon générale, les infrastructures vertes proposent aux usagers un milieu de vie plus agréable et assurent une meilleure adaptation aux changements climatiques en cas d'aléas (ex.: fortes précipitations, journées très chaudes, etc.) Pour ce faire, nous recommandons donc de **consulter des experts** à ce sujet afin de choisir les endroits appropriés pour construire les infrastructures vertes et de sélectionner les matériaux les plus réfléchissants possibles.

CONCLUSION

Ce mémoire a été rédigé dans le souci d'intégrer la conciliation des usages variés du PNMO, l'utilisation de données scientifiques probantes, fiables et récentes, la nécessaire adaptation aux changements climatiques, le développement durable ainsi que la mission de la Politique des parcs nationaux du Québec. Les recommandations présentées au BAPE ont le désir d'assurer la préservation de la qualité de l'eau des lacs concernés par le projet et l'intégrité des milieux naturels du PNMO, de leurs fonctions écosystémiques et de leur capacité de support. Avant tout, nous estimons essentiel d'assurer la sécurité du voisinage du PNMO et des usagers du parc. Nous soutenons qu'il est primordial d'intégrer dans les prises de décisions du MELCCFP et de la Sépaq les préoccupations et la vision du voisinage et des riverains concernés par le projet d'agrandissement du PNMO.

RÉFÉRENCES

Bureau d'audiences publiques du Québec. (s. d.). Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford. https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/projet-parc-mont-orford/?start_date=2023-03-30&end_date=2023-03-30#firstOpenDrawerScroll

Goupil, A. (8 novembre, 2008). Mont-Orford : l'expertise du BAPE nécessaire ?, La Tribune, <https://www.latribune.ca/c2c6e69237bc5ffb21184429dbf8a9f7>

Légis Québec. *Règlement sur les parcs*. (À jour au 1er octobre 2022). <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/P-9,%20r.%2025>

Légis Québec. *Loi sur les parcs*. (À jour le 1er janvier 2023). <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-9>

Pion, I. (12 janvier, 2023). Mont-Orford: le BAPE devra rendre son rapport sur l'agrandissement d'ici la fin juin, La Tribune, <https://www.latribune.ca/2023/01/12/mont-orford-le-bape-devra-rendre-son-rapport-sur-lagrandissement-dici-la-fin-juin-c048566207f43ed3e77cb55837f8e77a>

Pion, I. (19 juillet, 2021). Des inquiétudes pour le lac Montjoie, plan d'eau exceptionnel, La Tribune, <https://www.latribune.ca/2021/07/19/des-inquietudes-pour-le-lac-montjoie-plan-deau-exceptionnel-d4995c9b1ec7f4d8b4112a4ffc4dc44b>

Pion, I. (15 février, 2023). L'agrandissement du parc national du Mont-Orford suscite des préoccupations, La Tribune, <https://www.latribune.ca/2023/02/15/lagrandissement-du-parc-national-du-mont-orford-suscite-des-preoccupations-c1f4e7a3239b6ecf3179d9a543261976>

Pion, I. (16 février, 2023). Horizon 2034 pour la fin de l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, La Tribune, <https://www.latribune.ca/2023/02/16/horizon-2034-pour-la-fin-de-lagrandissement-du-parc-national-du-mont-orford-c23b35c3392d7bb91e10851b1f9dd9c3>

Marion, Jeffrey L., et Scott E. Reid. « Minimising Visitor Impacts to Protected Areas: The Efficacy of Low Impact Education Programmes ». *Journal of Sustainable Tourism* 15, n° 1 (15 janvier 2007): 5-27. <https://doi.org/10.2167/jost593.0>.

Ministère de l'Environnement, des Changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (MELCCFP). (2022). *Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford État des connaissances*.

Ministère de l'Environnement, des Changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (MELCCFP). (2022). *Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford Document d'information*.

Ministère de l'Environnement, des Changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (MELCCFP). (s. d.). À propos du développement durable,
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>

Université de Sherbrooke. (s. d.) Bâtir notre société de demain, <https://www.usherbrooke.ca/decouvrir/>

Université de Sherbrooke. (s. d.) Baccalauréat en études de l'environnement,
<https://www.usherbrooke.ca/admission/programme/281/baccalaureat-en-etudes-de-lenvironnement/>